

**CULTURE****Association Union rationaliste**

Convention de partenariat

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'association Union rationaliste a pour objet social l'accès au savoir, aux connaissances, notamment dans le domaine sociétal.

Fondée en 1930, dans un grand mouvement pour la diffusion de la démarche scientifique, où le physicien Paul Langevin joua un rôle essentiel, l'Union rationaliste défend l'idée selon laquelle la raison a un rôle fondamental dans l'aventure humaine, qu'il s'agisse des progrès techniques ou scientifiques et lutte contre les irrationalistes de toute sorte.

Elle est ouverte à tous, comprend des adhérents de toute origine et de toute formation animés du même esprit de recherche, de réflexion et d'action. Surtout, elle entend donner aux jeunes les moyens de résister à toute forme d'endoctrinement et lutte pour le maintien de l'Etat laïc et de la laïcité à l'école et lutte pour la liberté dans le respect des lois de la République.

La présente convention de partenariat vise à déterminer les conditions de participation de l'association à l'organisation de conférences-débats (sous des formes variées) sur des problématiques d'intérêt commun, à l'occasion d'initiatives municipales telles le « Mois de la Sciences, le Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques, « La Semaine de la mémoire », la « Semaine des solidarités », la « Journée internationale des droits des femmes », voire d'initiatives en lien avec l'actualité (emploi, logement, école, santé...), et ce en cherchant à mieux s'adresser aux jeunes générations.

Afin de soutenir les actions d'intérêt local menées par l'association en direction de la population d'Ivry-sur-Seine et en cohérence avec les orientations de la municipalité en matière d'accès à la culture et au savoir pour tous, la Ville versera une subvention d'un montant de 5 000 euros, pour l'année 2009.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat à conclure avec l'association Union rationaliste.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention.

## **CULTURE**

### **Association Union rationaliste**

#### Convention de partenariat

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de la Ville de promouvoir l'accès à la culture et à la connaissance pour tous,

considérant que les actions de l'association Union rationaliste correspondent à cette volonté par l'organisation de conférences-débats sur des problématiques d'intérêt commun et à l'occasion d'initiatives municipales telles que le « Mois de la Sciences, le Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques, « La Semaine de la mémoire », la « Semaine des solidarités », la « Journée internationale des droits des femmes », voire d'initiatives en lien avec l'actualité (emploi, logement, école, santé...), et ce en cherchant à mieux s'adresser aux « générations futures »,

considérant dès lors l'intérêt local du partenariat avec cette association,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 32 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association Union rationaliste relative à l'organisation de conférences-débats portant sur des sujets de société et AUTORISE le Maire à signer la présente convention, ainsi que les avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la Ville versera à l'association Union rationaliste une subvention de 5 000 euros pour l'année 2009.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009